

**M. Stevens:** Non, non.

**M. Johnston:** ... parce qu'il aurait dû lui aussi compter avec la hausse des prix du pétrole ...

● (1650)

**M. Stevens:** Non. Lisez l'exposé budgétaire du 11 décembre.

**M. Johnston:** ... et ils auraient dû s'occuper également de la hausse du coût de financement de la dette.

Pour répondre encore à la question du député, je dirai que le budget prévoyait en fait un déficit beaucoup plus faible, mais presque entièrement à cause de la taxe d'accise de 18c. sur le prix de détail de l'essence qu'il imposait et que le gouvernement actuel refuse. Il s'ensuit qu'il est inconcevable que le déficit—étant donné que cette source de revenu que le gouvernement libéral considérait comme régressive a été écartée—n'aurait pas pu être plus élevé que ne le laissaient prévoir les chiffres figurant dans le budget de décembre.

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) vient enfin de révéler le niveau d'un poste de dépenses discrétionnaires, soit celui du supplément de revenu garanti.

Le 12 janvier 1980, le chef du parti dont le député se réclame a défini à Toronto la stratégie économique en cinq points du parti libéral, stratégie dont le cinquième point est le suivant:

Finalement nous promettons durant cette campagne électorale que tout nouveau programme de dépenses mis au point pour faire face aux besoins changeants des Canadiens sera financé par la réaffectation de crédits existants ou par des hausses des recettes. Nous n'augmenterons pas le déficit en ajoutant de nouveaux programmes.

Je demande quelles sont les réductions que le ministre effectuera dans les programmes existants ou quelles hausses de recettes le ministre envisage pour faire face aux nouvelles dépenses de 345 millions de dollars qu'entraînent les programmes discrétionnaires dont le ministre nous entretient aujourd'hui?

**M. Johnston:** Madame le Président, nous avons annoncé durant la campagne électorale que le supplément de revenu garanti serait augmenté de \$35 par mois et par ménage, pour venir en aide à ceux qui se trouvent en deçà du seuil de la pauvreté. Ce programme sensé et important, j'espère que le député en conviendra, devait être financé au moyen d'un impôt quelconque sur le revenu des sociétés. Sauf erreur, telle sera la technique utilisée. Le ministre des Finances signalait hier soir que la surtaxe imposée aux sociétés servirait en principe à cette fin, du moins en partie.

**M. Stevens:** Madame le Président, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) admet donc que le budget principal des dépenses de \$58,4 milliards qu'il présente au Parlement correspond au montant total des dépenses budgétaires prévues par mon collègue, l'ancien ministre des finances dans son budget du 11 décembre. J'en conclus que la réserve d'environ

### *Budget principal des dépenses*

un milliard de dollars qui avait été prévue a été dépensée. Le ministre des Finances actuel (M. MacEachen) nous annonce donc qu'il est possible que le gouvernement demande deux milliards de dollars supplémentaires pour couvrir toutes ses dépenses.

Il me semble un peu fort que le président du Conseil du Trésor ne puisse pas nous dire d'où vient ce chiffre de \$60,4 milliards. Nous en concluons donc que ce chiffre a été établi par le ministère des Finances qui l'a communiqué ensuite au président du Conseil du Trésor, lequel ignore tout comme nous d'où il provient.

Je voudrais demander au président du Conseil du Trésor la chose suivante: je crois comprendre que le service total de la dette s'est monté au cours de l'année fiscale 1980-1981 à \$10,275 millions. Peut-être peut-il nous expliquer cela.

**M. Johnston:** Madame le Président, je veux bien sûr parler du montant prévu dans le budget principal des dépenses. Le montant inscrit au budget au titre de la dette publique est de 10,275 millions de dollars, soit 17,7 p. 100 du total des dépenses budgétaires.

**M. Stevens:** Je voudrais avoir un éclaircissement, madame le Président. Mon collègue a demandé le chiffre correspondant au service total de la dette pour l'année financière 1980-1981, non pas seulement celui qui est inscrit au budget principal. Quelle est donc ce chiffre total.

En répondant à cette question, le président du Conseil du Trésor pourra peut-être nous expliquer les propos qu'il tenait en disant qu'il y aura un financement accru de Petro-Canada en 1980, dans le cadre de notre politique énergétique globale, et que les crédits nécessaires paraîtront dans des budgets supplémentaires ultérieurs. Peut-il concilier ces propos avec ceux que tenait hier soir le ministre des Finances qui assurait, en cuisinant peut-être un peu les comptes, que les avances, investissements et prêts nécessaires aux sociétés de la Couronne n'allaient s'élever qu'à 600 millions de dollars pour l'année financière actuelle, contre 1,250 millions dans le budget précédent? Comment se fait-il que, d'après les prévisions révélées hier soir, les sociétés de la Couronne recevront plus de 600 millions de dollars en moins alors que le ministre dit que Petro-Canada va recevoir davantage?

**Une voix:** C'est illogique.

**M. Johnston:** Madame le Président, je n'ai aucune peine à justifier ces deux déclarations. C'est une question de chiffres. C'est une question de calcul. C'est une question de répartition des sommes. Il se fait que le gouvernement accorde la priorité à Petro-Canada et la déclaration que le ministre a faite hier soir est donc parfaitement logique.

Pour en revenir à la première question du député, d'après mes calculs, la dette totale prévue pour le moment—c'est-à-dire le service de la dette—serait de l'ordre de 10,8 ou 10,9 milliards de dollars.